



Dossier de candidature « Argent de Poche »

Mission du auau		
Nom :	Prénom :	
<u>Motivations</u> :		
	1 A 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	
w. murniona le uli a enfluera	e la la cel·lativa del mentre con	

FICHE D'INSCRIPTION INITIALE

Nom(s) :	Prénom(s) :	
Sexe (cochez) : M F	Nationalité :	
Date de naissance ://	/Lieu :	
Adresse :		
Situation familiale :		
Téléphone ://	Portable ://	
Email :	Email responsable légal :	
Nom du médecin traitant et n°	de tel :	
Personne à prévenir en cas d'u	rgence : Nom :	
Téléphone :///	Portable ://	
Fait à Taupont, le :	signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,, en qualité de tuteur légal,			
Après avoir pris connaissance des points suivan	ts (ne pas oublier de cocher les cases) :		
à l'opération « Argent de poche ». En l'activité « Argent de poche » ne pourra Les jeunes entrant dans le dispositi nom ou sous couvert de leur tuteur. couverture sociale sera demandée lors blesse lui -même, soit au cours de l'activité dommages corporels seront pris en cor La commune de TAUPONT s'engage solvable un contrat d'assurance « respondes dommages pouvant être occasionne du déroulement des chantiers. Tous les Ainsi que la charte d'engagement à laque.	f devront bénéficier d'une couverture sociale en leur Une attestation apportant la preuve de la présente de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune se ctivité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux inpte par son propre régime de couverture sociale, ge à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement insabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble és et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre se participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.		
Autorise mon enfant :			
Prénom :	Nom :		
À participer au dispositif « Argent de poche ».			
	s reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont le dispositif, non à des fins commerciales. (cocher).		
Fait à Taupont, le	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »		

CHARTE D'ENGAGEMENT DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement réciproque entre le participant et la commune. Le participant s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessous. La commune s'engage à accueillir le participant dans un environnement de travail avec des tâches précises à accomplir contre une gratification.

Lisez-le attentivement avant de la signer.

Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la tâche à laquelle elle est affectée ne sera pas acceptée.

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

Concernant la périodicité de l'activité

L'activité se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 h, avec pause d' ½ heure.

Concernant la réalisation du chantier

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Je dois me présenter avec des vêtements adaptés.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de travailler en short et torse nu. De plus, les cheveux longs devront être attachés.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage du téléphone portable est strictement interdit. En conséquence, le téléphone portable devra à minima être placé sur répondeur.

En fonction des besoins des services et des conditions météo, les tâches auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement à avoir

- 1. Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- 2. Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- 3. Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquels je travaille, mais également envers les autres participants au chantier et je ne les dérange pas.
- 4. Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue du chantier. Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés

Exclusion temporaire du dispositif « Argent de Poche »	Non-respect d'un des quatre items cités ci- dessus
Exclusion définitive du dispositif « Argent de Poche »	Non-respect de deux des quatre items cités ci-dessus
Non-indemnisation du chantier	Non-respect des quatre items cités ci- dessus

Indemnisation du chantier

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée : 3 heures).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peines d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à TAUPONT, le

<u>Signature du participant et du représentant légal,</u> Précédée de la mention « Lu et approuvé »